

Thématique veille sanitaire internationale	
Note d'information	17/10/2025
	Quatre foyers domestiques d'influenza aviaire hautement pathogène en France, dont un élevage en Loire-Atlantique.

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Julien Cauchard (Anses), Céline Dupuy (Anses), Guillaume Gerbier (DGAL), Eric Niqueux (Anses LNR influenza), Carlène Trevennec (Inrae)

Auteur correspondant : plateforme-esa@anses.fr

Résumé

Quatre foyers domestiques d'influenza aviaire hautement pathogène ont été détectés entre les 10 et 14/10/2025 en Vendée, Seine-Maritime, Loire-Atlantique et Charente-Maritime. Le foyer en Loire-Atlantique concerne un élevage de dindes. Le premier foyer de la saison avait été détecté le 06/10/2025 dans le Pas-de-Calais dans un élevage de gibier. Dix cas sauvages avaient déjà été détectés sur le territoire hexagonal depuis le début de la saison, répartis dans plusieurs départements de Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et plus récemment en Bourgogne Franche-Comté.

Entre les 10 et 14/10/2025, quatre foyers domestiques ont été détectés dans quatre départements en France (source : Commission européenne ADIS le 17/10/2025) :

- le 10/10/2025 dans une basse-cour d'un trentaine d'oiseaux dont des canards, située près de Fontenay-le-Comte, en Vendée,
- le 13/10/2025 dans une basse-cour de plus de 250 volailles (oies, poules, cailles), située près de Dieppe en Seine Maritime,
- le 14/10/2025 dans une basse-cour près de la Rochelle en Charente-Maritime,
- le 14/10/2025 dans un élevage de dindes de plus de 10 000 têtes près de Châteaubriant, en Loire-Atlantique.

Précédemment, un cas sur un cygne tuberculé a également été détecté le 07/10/2025 en Saône-et-Loire. Il s'agit du dixième cas sauvage détecté depuis le début de la saison, et du premier dans cette région (source : Commission européenne ADIS le 17/10/2025).

La figure ci-dessous présente la répartition des foyers incidents hebdomadaires et mensuels (sur les 7 derniers jours et les quatre dernières semaines).

Un arrêté publié le 15 octobre 2025 au Journal officiel élève le niveau de risque pour l'IAHP de « négligeable » à « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain ([arrêté ministériel](#)). La France était en niveau de risque négligeable depuis le 08/05/2025.

Les mesures de prévention et de biosécurité pour les élevages de volailles sont renforcées.

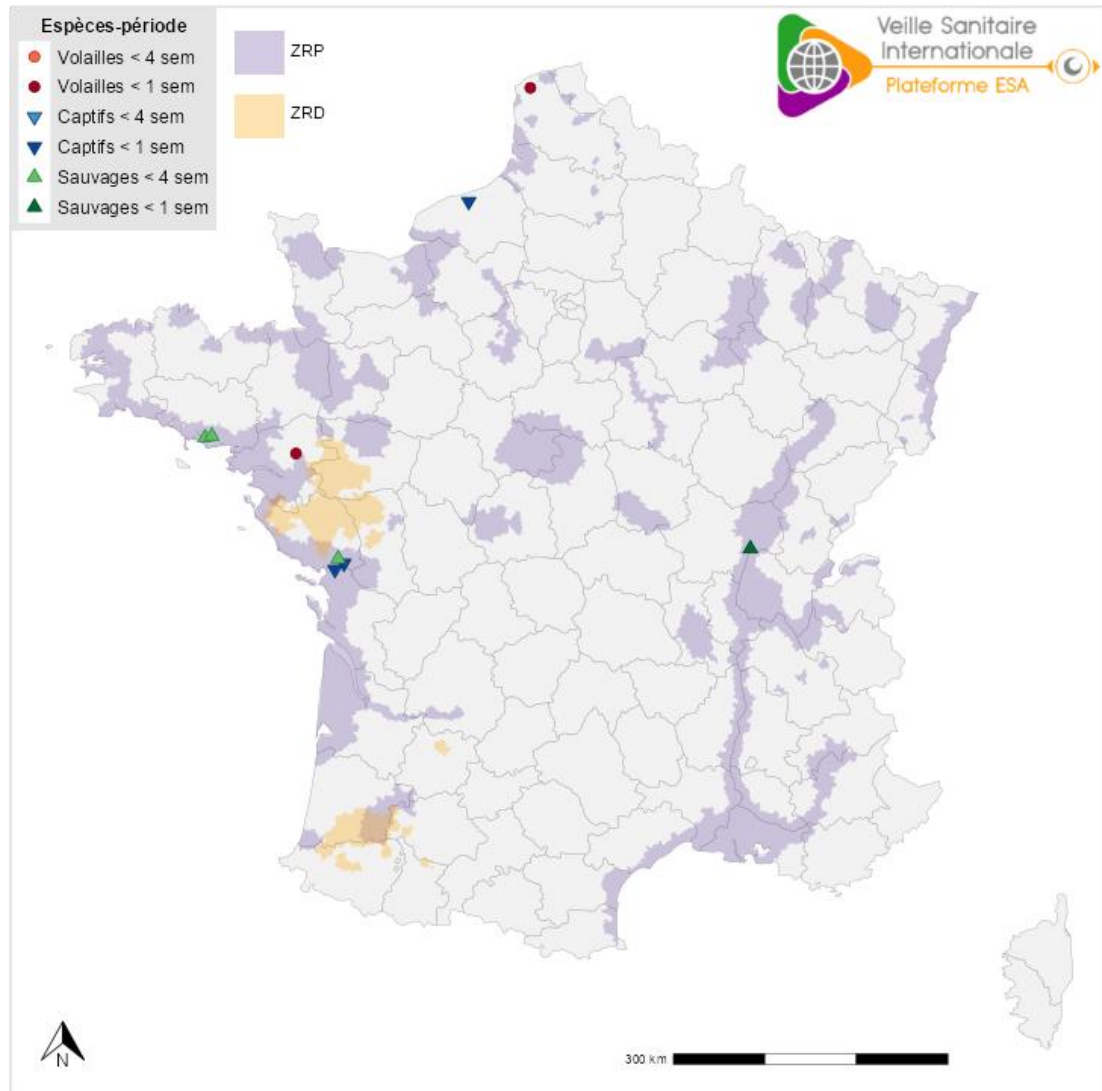


Figure : Localisation des foyers de « volailles », foyers chez les oiseaux captifs et cas sauvages détectés en France métropolitaine sur les quatre dernières semaines et sur la semaine précédant le 16/10/2025. Les définitions de compartiment sont celles du Règlement 2016/429. Les zones à risque particulier (ZRP) et zones à risque de diffusion (ZRD) sont représentées respectivement en violet et jaune sur le fond de carte (source : Commission européenne ADIS le 17/10/2025).

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu « © <https://www.plateforme-esa.fr/> »